REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

Secteur de l'Éducation et de la Formation

Secrétariat Technique de Coordination et de Pilotage du ProDEG

Note – Conceptuelle – Revues Sectorielles Conjointes & Pacte de Partenariat

Financement sur le guichet renforcement des capacités du système (SCG) du GPE

Conakry, Mai 2024

1. Contexte

La Guinée continue d'enregistrer une croissance soutenue et marque ainsi sa résilience aux chocs sociopolitiques, de la COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La croissance du PIB devrait atteindre 5,5 % en 2023 et 5,6 % en 2024, stimulée par la production minière, la disponibilité d'énergie et les investissements en infrastructures. L'inflation devrait baisser à 11,2 % en 2023 et 9,9 % en 2024 avec la réduction des tensions provenant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie concernant les exportations d'engrais, de semences agricoles et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement des biens importés de consommation et d'équipement.

Le faible regain d'activité dans les branches non extractives, la faible mobilisation des ressources internes (12,6 % du PIB en 2022 contre une norme de 20 % dans la CEDEAO) et les tensions sociopolitiques constituent autant de risques pour une croissance durable, inclusive et verte. Le déficit budgétaire devrait se creuser à 2,9 % en 2024, cela étant lié aux subventions élevées accordées à l'électricité et aux dépenses devant concourir à l'organisation des élections. Le déficit du compte courant devrait baisser à 4,6 % en 2024 en lien avec les exportations de produits miniers. Le déficit extérieur serait financé par les IDE miniers et les prêts et dons. Les réserves de change baisseraient en 2024 à 2,2 mois d'importations en moyenne contre 2,5 mois en 2022.

Il convient de noter que les orientations stratégiques du développement sont définies sur la base des axes prioritaires issus de l'enquête sur les aspirations de la population réalisée en 2012, de l'analyse structurelle des variables clefs de la Guinée, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et du Programme de Référence Intérimaire (PRI) de la Transition 2022-2025, ces orientations stratégiques reposent sur quatre piliers à savoir : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique durable et inclusive ; (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel.

Par ailleurs, le rythme de croissance de la population et son extrême jeunesse jumelée à une répartition variable sur le territoire restent des défis de taille pour améliorer les services sociaux et particulièrement le secteur de l'éducation qui devra poursuivre ses efforts pour offrir à tous les enfants et jeunes en âge scolaire une éducation de qualité. En effet, selon les projections de l'Institut National de Statistiques, la population scolarisable (4 à 24 ans) passera de 5,2 millions (soit 41% de la population totale) en 2014 à un peu plus de 8 millions (40%) en 2030, soit une augmentation de plus de la moitié en seulement 15 ans. Cependant, les enquêtes ménages montrent une baisse de la natalité (5,7 enfants par femme en 2005 contre 4,8 en 2016), et les projections indiquent une croissance plus faible des groupes d'âges correspondant au préscolaire et au primaire (donc à une diminution de leur poids dans la population scolarisable).

En matière de vulnérabilités, au-delà du faible niveau de développement du pays et des privations que cela engendre pour les populations (en particulier pour les moins de 5 ans), l'insécurité alimentaire et la fragilité du système de santé du pays en constituent des facteurs aggravants. La maladie à virus corona qui a touché le pays entre 2019 et 2021 a mis à nu la fragilité du système de santé guinéen et la faible capacité du pays à répondre à ce genre de choc. Concernant les catastrophes

naturelles, les inondations en constituent la principale menace alors que sur les dangers d'origine humaine la principale menace est le risque de conflits. Ces éléments sont de nature à exacerber le risque d'instabilité socio-politique avec des impacts sur le bon fonctionnement du système éducatif guinéen.

Pour faire face aux risques et vulnérabilités que des documents stratégiques spécifiques, notamment sur les cantines scolaires pour répondre à l'insécurité alimentaire, sur la santé scolaire et universitaire en relation avec les questions d'épidémies, sur les constructions scolaires pour prendre en compte les catastrophes naturelles…

2. Justification

Entre 2019 et 2022, le secteur de l'éducation et de la formation avait bénéficié de l'appui du partenariat mondial de l'éducation (GPE/PME) pour l'organisation de quatre revues sectorielles conjointes dont trois couplées à la revue du pacte de partenariat. A cet effet, conformément au mécanisme de suivi-évaluation du Programme Décennal de l'Éducation, les Ministères en charge de l'éducation et de la formation sous la coordination du Secrétariat Technique de Coordination et de Pilotage du ProDEG (ST/CP) ont élaboré durant cette période, quatre rapports annuels de performance du secteur. Ces rapports ont permis de faire le suivi de la progression de l'atteinte des résultats à tous les niveaux du système en impliquant toutes les parties prenantes (État, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de la Société Civile, Syndicats et Secteur Privé) et serviront de base pour l'évaluation de la première phase du ProDEG.

En dépit des progrès enregistrés durant les quatre dernières éditions de 2019 à 2022, il reste encore des efforts à fournir pour améliorer la qualité des enseignements et apprentissages à tous les ordres d'enseignement. Il s'agit principalement de répondre aux défis suivants : (i) l'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil surtout en zones rurales; (ii) la persistance des disparités et la faible rétention des enfants à l'école (plus de 35% de ceux en âge scolaire sont hors de l'école); (iii) l'insuffisance d'enseignants et leur mauvaise allocation; (iv) l'insuffisance des capacités académiques et professionnelles de certains enseignants; (v) l'insuffisance de manuels scolaires, de livrets d'alphabétisation et guides, d'intrants et de matières d'œuvre ; (vi) le manque d'harmonisation des différentes interventions dans la formation continue des enseignants ; (vii) l'inadéquation de la formation dispensée avec les besoins réels du marché de l'emploi ; (viii) le sous financement de l'éducation (en moyenne la part du secteur de l'éducation et de la formation en % du PIB représente 1,7 contre une moyenne dans la sous-région variant entre 5 à 6%) et (ix) la faible efficacité interne et externe du système ; (x) le faible taux d'alphabétisation des populations (65% d'analphabètes) ; (xi) le manque d'infrastructures spécifiques pour l'alphabétisation, la post-alphabétisation et l'éducation non formelle.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du ProDEG, et en lien avec l'octroi de nouveaux financements pour permettre l'accélération de la mise en œuvre, après une analyse des facteurs favorables, le gouvernement de la Guinée et le Partenariat Mondial de l'Éducation ont conclu un Pacte de Partenariat pour la période 2024-2027, Pacte dont la réforme prioritaire est axée sur le personnel enseignant.

Dans la logique du calendrier de la tenue de la revue sectorielle prévue chaque année, la Guinée sollicitera du PME un accompagnement pour l'organisation de quatre (4) revues, soit une chaque année au titre du Guichet sur le renforcement des capacités du Système (SCG), dont trois prendront en compte la revue du Pacte de Partenariat entre le GPE et la Guinée pour la transformation du système.

3. Objectifs de la requête de financement

Objectif général

Le financement sollicité permettra de financer les activités relatives à la préparation et à l'organisation des quatre prochaines revues sectorielles de l'éducation (2023 – 2024 – 2025 et 2026) en Guinée, afin de dresser le bilan de la mise en œuvre du plan sectoriel sur la base des planifications annuelles, de le discuter au cours de journées de revue sectorielle associant le Gouvernement, ses partenaires techniques et financiers, la société civile, les syndicats et le secteur privé et d'en tirer des leçons pour mieux répondre aux défis persistants dans le secteur de l'éducation.

Objectifs spécifiques

Les revues annuelles, sur la base des Rapports Annuels de Performance (RAP), permettront de :

- ✓ Présenter la situation de l'exécution physique et financière des activités annuellement planifiées ;
- ✓ Présenter le niveau d'atteinte des indicateurs clés de performance définis dans le ProDEG et le cadre de Partenariat de la Guinée avec le GPE ;
- ✓ Apprécier la contribution des extrants produits à l'atteinte des résultats et des objectifs spécifiques des sous-programmes en les remettant dans leur contexte, en tenant compte des facteurs endogènes et exogènes qui ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les résultats planifiés ;
- ✓ Présenter des recommandations concrètes d'actions correctrices en précisant les rôles et responsabilités, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de mesure appropriés.

4. Processus d'organisation de la revue sectorielle

Pour la préparation d'une revue sectorielle, un rapport annuel de performance (RAP) du secteur de l'éducation et de la formation est élaboré après chaque exercice budgétaire, généralement en avril de l'année (n) pour l'exercice de l'année écoulée (n-1).

Ce rapport part d'une brève présentation de l'organisation et des missions du secteur, rappelle les principaux défis, les objectifs et priorités de l'année écoulée ainsi que les principales actions planifiées à partir desquelles une analyse des réalisations et résultats obtenus pour chaque programme prioritaire du ProDEG est faite et des recommandations sont formulées.

L'évolution des indicateurs est présentée par programme et sous-programme, et les écarts entre les valeurs ciblées et les valeurs réalisées sont mis en évidence. La

situation de l'exécution physique et de l'exécution financière des activités prévues pendant les années concernées permet d'apprécier les efforts fournis en vue de l'atteinte des résultats du ProDEG et des valeurs des indicateurs ciblées.

Des analyses basées sur la chaîne de résultats, décrivant comment les progrès ont été réalisés et entraînant un changement transformationnel en termes d'accès équitable à l'enseignement, d'efficacité et de résultats d'apprentissage sont faites.

5. Approche méthodologique

Actualisation et diffusion du canevas de rédaction du narratif aux services en charge de la mise en œuvre des activités et de la rédaction des Rapports Annuels de Performance sous-sectoriels (RAP) (Atelier) : au cours d'un atelier d'échange, le canevas de rédaction du rapport annuel de performance, éventuellement actualisé pour en affiner la pertinence et/ou faciliter l'utilisation, est présenté aux cadres des Bureaux de Stratégie de développement et aux points focaux désignés pour la rédaction des rapports annuels de performance sous-sectoriels, ainsi qu'aux responsables des programmes/projets éducatifs dont les rapports annuels contribuent à l'élaboration des RAP. Cet exercice permet aux Services, en charge de la mise en œuvre des activités de se familiariser avec le canevas de rapportage et de pouvoir l'utiliser efficacement pour établir et expliquer la situation des réalisations physiques et financières et des progrès par rapport aux résultats, objectifs et indicateurs du ProDEG. Le STP/STCP et le Chef de file des PTF assurent la supervision technique globale de cet exercice qui est techniquement coordonné par les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) dans chacun des trois ministères en charge de l'éducation et de la formation.

Élaboration du draft du rapport de performance (Atelier) : dans un premier temps, notamment au cours d'une retraite, sous la direction des Bureaux de Stratégie et de Développement, les Ministères en charge de l'éducation et de la formation produisent leur rapport sous-sectoriel de performance, qui renseigne sur les progrès par rapport au cadre de résultats, fait le bilan des réalisations physiques et financières en relation avec ces progrès et formule des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme, Dans un second temps, sous la coordination du ST/CP, un comité technique consolide les rapports sous-sectoriels et produit le rapport annuel de performance du secteur qui est partagé avec les structures responsables de la mise en œuvre des activités tant au sein des ministères que des programmes et projets financés hors du Budget National de Développement (BND) et du Fonds Commun de l'Éducation/Budget d'Affectation Spéciale (FCE/BAS).

Missions conjointes de terrain : dans une logique inclusive et de suivi à la base, le STCP organise une mission conjointe composée des acteurs gouvernementaux, des PTF et des membres de la Société Civile avant la tenue de la revue sectorielle. Il s'agit de s'enquérir du niveau d'avancement des travaux de construction, de la réalisation effective des activités financées sur les différentes sources de financement du ProDEG, de l'arrivée aux bénéficiaires des équipements, des manuels et autres intrants pédagogiques, et d'apprécier l'impact des réalisations sur les processus d'enseignement et apprentissage. Les conclusions des missions viennent enrichir le rapport annuel de performance.

Tenue de la Revue Sectorielle Conjointe (Atelier), La revue sectorielle se tient sous la forme d'un atelier de deux jours auquel participent environ 100 cadres représentant les trois ministères en charge de l'éducation et de la formation tant du niveau central que du niveau déconcentré, ainsi que des ministères financiers, de la primature, de la présidence et de l'Assemblée Nationale, de la société civile et des syndicats des enseignants. Il est l'aboutissement d'un processus qui démarre au niveau déconcentré, qui va du niveau sous-préfectoral au niveau central en passant par le niveau préfectoral et le niveau régional.

L'atelier de revue sectorielle au niveau central se déroule à travers des sessions en plénière et des travaux de groupes, ces derniers étant destinés à approfondir des thématiques clés pour lesquelles des recommandations très pertinentes sont attendues afin d'accélérer la mise en œuvre du programme.

Le rapport annuel de performance est officiellement soumis au Ministre Président du Comité Interministériel de Pilotage et de Coordination (CIPC) du ProDEG qui est l'organe habilité à autoriser la tenue de la revue sectorielle, avec copies aux deux autres Ministres en charge de l'éducation et de la formation. Il est aussi partagé en version électronique aux responsables des structures de mise en œuvre des activités du ProDEG en vue d'avoir leur feedback. Une fois celui-ci pris en compte, une version avancée du rapport est produite et partagée en version électronique aux participants.

Un aide-mémoire de la revue sectorielle conjointe est produit. L'aide-mémoire synthétise les analyses faites pendant la revue et en présente les recommandations qui feront l'objet d'un suivi étroit sous la coordination du STCP et des BSD, un suivi dont le bilan sera présenté aux réunions du GSE et au cours de la revue suivante.

Intégration des observations/commentaires sur le rapport annuel de performance et production de la version finale **(Atelier) :** à la suite de la mission conjointe, et des analyses et observations faites pendant la revue sectorielle, un atelier d'intégration et de finalisation est organisé qui aboutira au RAP final. Hormis pour la revue sectorielle conjointe portant sur l'exercice 2023 qui verra un décalage temporel important entre la mission conjointe de terrain et la tenue de la revue, les conclusions des missions de terrain seront intégrées seulement dans la version post-revue du Rapport Annuel de Performance mais elles auront été discutées pendant la revue. Les affinements d'analyses découlant de la revue, tant dans les sessions en plénière que dans les travaux de groupes, seront pris en compte dans la version finale du rapport qui fera l'objet d'une large diffusion.

6. Diffusion de la version finale du Rapport Annuel de Performance

La version finale du RAP est partagée en version électronique à tous les participants à la revue et aux responsables des structures qu'ils représentent. Un nombre limité de copies imprimées est produit et soumis aux hautes autorités de l'État (Présidence et Primature) et de l'Assemblée Nationale, aux ministres en charge de l'éducation et de la formation, aux ministres financiers, aux ministres en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, du Plan et de la Fonction Publique.

7. Organisation et suivi du processus

Le Secrétariat Technique de Coordination et de Pilotage du ProDEG (ST/CP) est chargé de l'organisation de la Revue Sectorielle avec l'appui du Chef de file et du Chef de file adjoint des PTF de l'éducation

En vue de maximiser la qualité de la préparation et de l'organisation des revues sectorielles, sur proposition du STCP qui doit se concerter préalablement avec les Secrétaires Généraux des ministères, le CIPC met en place quatre comités :

- Un comité de pilotage de la revue qui est constitué par le Secrétaire Technique Permanent du STCP, les trois secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation et le Secrétaire Général du Ministère en charge du Budget. Il supervisera tout le processus d'organisation de la revue, y compris l'élaboration des rapports sous-sectoriels constitutifs du Rapport Annuel de Performance. Il est présidé par le Secrétaire Général présidant le GSE ;
- Un comité technique constitué par les représentants du STCP, des trois BSD des ministères en charge de l'éducation, des structures responsables d'activités des niveaux central et déconcentré, ainsi que des représentants de la société civile. Ce comité technique est subdivisé en trois sous-comités techniques, soit un sous-comité par ministère dont la composition est proposée par les Secrétaires Généraux des ministères. Ce sont ces trois sous-comités qui collectent et analysent les informations des niveaux central et déconcentré sur toutes les sources de financement, élaborent les principales parties du rapport, ou Rapports annuels de performance sous-sectoriels en relation avec chacun des six programmes prioritaires du ProDEG. Le rapport est consolidé et édité par le STCP qui y ajoute les parties communes ou transversales, notamment la préface (signée par les ministres), la table des matières, les listes des tableaux et graphiques, l'introduction, la présentation du secteur, le financement du secteur et la conclusion générale ;
- Un comité logistique/comité d'organisation chargé de veiller à la bonne organisation matérielle de la revue : multiplication des documents, recherche des salles, acquisition et gestion des ressources matérielles affectées à tout le processus de revue, organisation logistique de la mission conjointe sur le terrain (véhicules, suivi du décaissement des frais de mission, etc.). Le comité doit être composé par les chefs comptables et inclure aussi des représentants du STCP et des BSD ;
- Un comité de rédaction : présidé par le ST/STCP, le comité comprend au moins trois membres désignés par chacun des trois secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation et de la formation. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences. Ils doivent garantir la qualité rédactionnelle du RAP et rédiger l'aide-mémoire de la revue. Le comité est assisté par un représentant du chef de file des PTF.

8. Calendrier de préparation et organisation de la revue sectorielle conjointe

Comme cela apparaît dans le tableau plus bas, la préparation de la revue sectorielle devrait commencer en février de chaque année et la revue se tenir au mois de mai. Cependant, pour l'exercice 2023, le calendrier est décalé en raison de plusieurs facteurs, notamment la disponibilité tardive des données statistiques et du financement nécessaires pour la préparation et la tenue de la revue.

N°	Processus de planification	Périodes	Pour 2023	Par qui	Leadership
1	Élaboration des TdR de la revue	Février	Mai 2024	STCP	ST/CP
2	Validation des TdR de la revue	Février	Mai 2024	GSE	STCP
3	Mise en place des comités et sous-comités d'organisation de la revue	t Février	Mai 2024	CIPC	GSE/STCP
4	Préparation du budget de la revue	Février	Mai 2024	ST/CP	ST/CP
5	Actualisation des canevas de rédaction des Rapports Annuels de Performance et leur diffusion auprès des services en charge de la mise en œuvre d'activités (Atelier)	Février	Mai 2024	ST/CP	ST/CP
6	Collecte des données et informations sur les activités réalisées en année n- 1	Février	Mai-Juin 2024	BSD + Comité d'organisation + Services en charge de la mise en œuvre d'activités + portefeuille de projets	BSD
7	Tenue des revues du niveau déconcentré (calendriers à élaborer par les IRE en concertation avec les DPE et les DSEE. Pour 2024, les revues se tiendront après les examens nationaux de juin, mais les IRE/IRETFPE soumettront aux BSD les projets de RAP régionaux au mois de mai)	Mars	Juillet 2024		DSEE/DPE/ IRE
8	Élaboration du draft des rapports sous-sectoriels	Mars	Juin 2024	Comité technique pour la revue sectorielle	BSD
9	Production du RAP consolidé	Avril	Juillet 2024		
10	Partage du draft du RAP consolidé	Avril	Juillet 2024	ST/CP	ST/CP
11	Mission conjointe de terrain	Mai	Mai 2024		

N°	Processus de planification	Périodes	Pour 2023	Par qui	Leadership
12	Tenue de la revue sectorielle	Mai	Septembre	ST/CP + Chef de file et chef de file adjoint	ST/CP
13	Rédaction et diffusion de l'aide-mémoire de la revue	Mai-Juin	Septembre	ST/CP Agence de coordination	ST/CP
14	Intégration des observations/ commentaires sur le rapport annuel de performance et production de la version finale	Juin	Septembre	Comité de rédaction du RAP	ST/CP
15	Diffusion de la version finale du RAP	Juillet	Octobre	STCP	STCP

9. Risques inhérents au contexte

Les situations d'urgence liées aux aléas climatiques, aux mouvements sociaux ou politiques affectent régulièrement, par endroits, le fonctionnement du système éducatif, et sont aussi valides pour l'organisation des revues sectorielles, notamment en ce qui concerne le niveau déconcentré et la réalisation de missions conjointes sur le terrain. Il est donc nécessaire d'adopter des stratégies qui réduisent ces risques éventuels pour le bon déroulement du processus.

Pour cela, il sera nécessaire que l'équipe technique en collaboration avec le Chef de file des PTFs s'assurent de la mise à disposition des financements en temps voulu et de la disponibilité de toute l'expertise nécessaire. La remontée de l'information sur l'avancement des activités/travaux et sur les blocages éventuels par le ST/CP vers les décideurs et PTFs pourront permettre de réduire ce risque. Le suivi du processus et l'accompagnement apportés par l'UNICEF, l'Agent partenaire pour les Revues sectorielles, sera aussi un facteur d'atténuation.